

PANASONIC CANADA INC.
5770 Ambler Drive, Mississauga, Ontario L4W 2T3

GARANTIE LIMITÉE - NUMÉRISSEUR PANASONIC

Modèles applicables		
KV-S4085CW	KV-S7097C	Série KV-S81xx

Panasonic Canada Inc. garantit que ce produit est exempt de défauts de matériaux et de main-d'oeuvre dans un contexte d'utilisation normale pendant la période de la garantie indiquée ci-après à compter de la date d'achat original et, dans l'éventualité d'une défectuosité, accepte, à sa discrétion, de (a) réparer le produit avec des pièces neuves ou remises à neuf (b) remplacer le produit par un produit neuf ou remis à neuf d'une valeur équivalente ou (c) rembourser le prix d'achat. La décision de réparer, remplacer ou rembourser appartient à Panasonic Canada Inc., à sa discrétion. Les pièces, réparées ou de rechange, fournies au cours de la période de couverture de la présente garantie sont couvertes pendant la période de couverture non expirée de la garantie d'origine. La présente garantie n'est fournie qu'à l'acheteur original d'un des produits de marque Panasonic, ou à la personne l'ayant reçu en cadeau, vendu par un détaillant ou un distributeur Panasonic agréé au Canada et utilisé au Canada. Le produit ne doit pas avoir été « vendu en l'état » et doit avoir été livré en l'état neuf dans son emballage d'origine.

POUR ÊTRE ADMISSIBLE AUX SERVICES AU TITRE DE LA PRÉSENTE GARANTIE, LA PRÉSENTATION D'UN REÇU D'ACHAT OU DE TOUTE AUTRE PIÈCE JUSTIFICATIVE DE LA DATE D'ACHAT ORIGINAL, INDIQUANT LE MONTANT PAYÉ ET LE LIEU DE L'ACHAT, EST REQUISE.

LIMITATIONS ET EXCLUSIONS

La présente garantie COUVRE SEULEMENT les défaillances attribuables à un défaut des matériaux ou à un vice de fabrication et NE COUVRE PAS l'usure normale ni les dommages esthétiques. La présente garantie NE COUVRE PAS NON PLUS les dommages subis pendant le transport, les défaillances causées par des produits non fournis par Panasonic Canada Inc. ni celles résultant d'un accident, d'un usage abusif ou impropre, de négligence, d'une maintenance inadéquate, d'une mauvaise application, d'une altération, d'une installation ou de réglages impropres, d'un mauvais réglage des contrôles de l'utilisateur, d'un mauvais entretien, de mauvais type de batterie, d'une surtension temporaire, de la foudre, d'une modification, de la pénétration de sable, de liquides ou d'humidité, d'une réparation effectuée par une entité autre qu'un centre de service Panasonic agréé ou encore d'une catastrophe naturelle. Cette garantie devient nulle et sans effet si le numéro de série a été falsifié, modifié ou enlevé.

En ce qui concerne les produits nécessitant un entretien préventif routinier, cet entretien doit être effectué pour que la période de couverture de la garantie soit honorée. La rémanence (appelée aussi « image fantôme ») sur les écrans d'affichage résultant de l'affichage d'images fixes et de taches résultant de pression appliquée sur l'écran n'est pas une défaillance et n'est pas couverte par la présente garantie. Les piles sèches sont également exclues de la présente garantie. Les piles rechargeables sont couvertes par une garantie de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'achat original.

Fournitures ou articles à durée de vie limitée. Certains articles, tels les rouleaux d'entraînement du papier et les lampes sur certains modèles, doivent être remplacés en raison de leur usure normale et sont garantis pour une période plus courte de quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date d'achat original selon leur durée de vie utile respective. Les intervalles de remplacement de tels articles varient selon les modalités d'utilisation, le milieu ambiant et le type de support. Veuillez vous reporter au manuel de l'utilisateur pour l'identification, la description et la durée de vie nominale des fournitures et articles à durée de vie limitée.

CETTE GARANTIE LIMITÉE ET EXPRESSE REMPLACE TOUTE AUTRE CONDITION OU GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, INCLUANT LES CONDITIONS OU GARANTIES IMPLICITES DU CARACTÈRE ADÉQUAT POUR LA COMMERCIALISATION ET UN USAGE PARTICULIER.

PANASONIC CANADA INC. N'AURA D'OBLIGATION EN AUCUNE CIRCONSTANCE POUR TOUT DOMMAGE DIRECT, INDIRECT OU CONSÉCUTIF RÉSULTANT DE L'UTILISATION DE CE PRODUIT OU DÉCOULANT DE TOUTE DÉROGATION À UNE CONDITION OU GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, INCLUANT, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE PERTE DE DONNÉES, D'AFFAIRES, DE PROFITS, DE CLIENTÈLE OU TOUTE INTERRUPTION D'ACTIVITÉ. (À titres d'exemples, cela exclut les dommages relatifs à une perte de temps, le transport jusqu'à et depuis un centre de service agréé, la perte ou la détérioration de supports ou d'images, de données ou de tout autre contenu en mémoire ou enregistré. Cette liste n'est pas exhaustive et n'est fournie qu'à des fins explicatives.)

DANS TOUS LES CAS, LA RESPONSABILITÉ MAXIMALE DE PANASONIC CANADA INC. POUR TOUTE DÉROGATION NE POURRA EXCÉDER LE PRIX DE VENTE DU PRODUIT.

AUCUNE RÉCLAMATION, SANS ÉGARD À SES MOTIFS, NE POURRA ÊTRE FAITE AUPRÈS DE PANASONIC CANADA INC. PLUS DE DEUX (2) ANS APRÈS LES FAITS INVOQUÉS À LA BASE D'UNE TELLE RÉCLAMATION.

LA PRÉSENTE GARANTIE VOUS CONFÈRE DES DROITS PRÉCIS; VOUS POURRIEZ AUSSI AVOIR D'AUTRES DROITS POUVANT VARIER SELON VOTRE PROVINCE OU TERRITOIRE DE RÉSIDENCE.

Dans certaines conditions, certaines juridictions ne reconnaissent pas les exclusions ou limitations de dommages indirects ou consécutifs, ou Des exclusions de conditions ou garanties implicites. Dans de tels cas, les limitations et exclusions stipulées ci-dessus peuvent ne pas être applicables.

Période de garantie

Pièces	Main-d'oeuvre
1 an	1 an

UN REÇU D'ACHAT, OU AUTRE PREUVE DE DATE D'ACHAT, SERA EXIGÉ AVANT DE PROCÉDER À TOUT TRAVAIL SOUS GARANTIE

INFORMATIONS POUR LE CLIENT

Modèle : _____ Numéro de série : _____

Date d'achat : ____ / ____ / ____

Nom du détaillant : _____

Adresse du détaillant : _____

Ville : _____ Code postal : _____ Tél. : _____

AU CANADA

Au besoin, communiquez avec notre service de soutien technique au 1-800-263-5008 ou par courriel à OSS@ca.panasonic.com